



296

DB64

Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement  
technique à Hébertville-Station

625, rue Bergeron Ouest  
Alma (Québec) G8B 1V3  
Tél. : 418 668-3023  
Télec. : 418 668-5112

6212-03-052

Alma, le 7 mars 2013

Monsieur Jonathan Sainte-Croix  
Conseiller en gestion des matières résiduelles  
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean  
625, rue Bergeron Ouest  
Alma (Québec) G8B 1V3

Numéro de dossier : 210213 00 000

Objet : Construction d'un chemin sur les terres publiques intramunicipales

Monsieur Sainte-Croix,

En réponse à votre demande reçue le 21 février dernier, la présente est pour vous autoriser, conformément à l'article 55 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (L.R.Q. chap. T-8.1), à aménager un tronçon de chemin d'environ 500 mètres de long sur les lots 4 467 184 et 4 467 185 du cadastre du Québec. La superficie visée par l'emprise du chemin est d'environ 1,4 hectare.

La présente autorisation est valide pour une période d'au plus douze (12) mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 et est assujettie à l'application des règlements municipaux de même qu'aux lois provinciales et fédérales et aux règlements qui en découlent. Nous joignons une copie de la section V « *Tracé et construction des chemins* » du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)* que vous devrez respecter lors de la réalisation des travaux de construction. Dès que le tronçon de chemin visé par la présente autorisation sera complété, vous devrez nous aviser afin que nous puissions constater l'état des travaux.

Afin d'effectuer la coupe bois préalable à l'aménagement du chemin, vous trouverez annexé à la présente, le permis d'intervention numéro 010313-22-A en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014. Puisqu'il s'agit du bois de la forêt publique, vous devrez

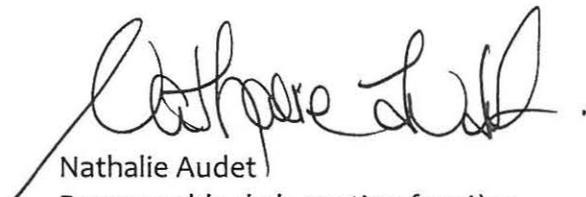
payer à la MRC les droits de coupe applicables établis selon les taux unitaires de la valeur marchande des bois sur pied des forêts du domaine de l'État. Ainsi, les arbres de diamètre supérieur à 9 cm devront être récupérés, façonnés en billots et empilés de manière à en permettre la mise en marché. Vous devrez communiquer avec le MRC pour obtenir les formulaires nécessaires pour le transport du bois puisque vous êtes responsable de la mise en marché. Dès que vos travaux de déboisement seront complétés, vous devrez nous aviser afin que nous puissions vérifier si ceux-ci ont été réalisés conformément au permis d'intervention.

Des mesures visant à protéger efficacement les marques physiques d'arpentage comme les poteaux, bornes, buttes, plaques, etc. devront être obligatoirement prises, si les travaux projetés traversent ou empruntent des lignes d'arpentage.

Il est entendu que la présente autorisation ne donne aucun droit d'exclusivité ou de propriété du chemin à celui ou ceux qui le construisent. En vertu de l'article 57 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État*, le chemin construit fait partie du domaine public et la circulation ne peut y être entravée de quelque manière que ce soit.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez contacter Anna Grenier, aménagiste pour la MRC, au 418 668-3023, poste 2106.

Veillez agréer, Monsieur Sainte-Croix, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Audet  
Responsable de la gestion foncière



BAIL DE LA  
RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Autorisation  
de construction  
d'un tronçon de  
chemin sur TPI  
(env. 500 m de long)

4467 180

4467 181

4467 182

4467 183

4467 184

4467 185

4467 186

4467 187

Échelle = 1 : 10 000



## Permis d'intervention

### Travaux d'utilité publique

**Permis no : 010313-22-A**  
Exercice : 2013-2014  
Échéance : 2014-03-31  
Version no : 1

#### IDENTIFICATION DU TITULAIRE

Titulaire : Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (att. Jonathan Sainte-Croix)  
Adresse : 625, rue Bergeron Ouest  
Alma (Québec)  
Code postal : G8B 1V3 Tél.: (418) 669-0513

#### IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT

Exécutant : À déterminer  
Adresse :  
Code postal : Tél.:

#### DESCRIPTION DES TRAVAUX

Coupe totale dans les peuplements 775, 776, 777, 780 et 790 pour l'aménagement d'un tronçon du chemin d'accès au lieu d'enfouissement technique projeté d'environ 500 mètres de long.

Municipalité : Hébertville-Station  
Secteur désigné <sup>1</sup>: Voir carte en annexe.

<sup>1</sup> La carte annexée fait partie intégrante de ce permis. Elle indique la localisation du secteur désigné.

Méthode de mesurage : Mesurage masse/volume avec formulaires AT fournis par la MRC.

#### VOLUME À RÉCOLTER

Essence ou groupe d'essences	Qualité	Quantité approximative (mètre cube)	Zone de tarification	<sup>1</sup> Taux (\$/m <sup>3</sup> )	<sup>2</sup> Droits de coupe - Total (\$)	Destination des bois
SEPM	B et C	89.8	241	12.05	1 082.09 \$	À déterminer
PET	B	40.9	241	1.25	51.13 \$	À déterminer
BOP	C	47.5	241	0.25	11.88 \$	À déterminer

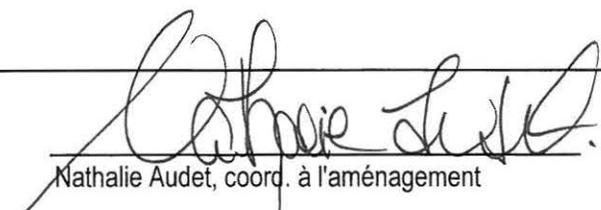
<sup>1</sup> Le taux (\$/m<sup>3</sup>) varie selon la qualité des bois livrés et est fixé par décret gouvernemental tous les trois (3) mois. Le taux facturé sera celui en vigueur lors de la livraison du bois.

<sup>2</sup>Le montant indiqué dans le champ "Total (\$)" n'est qu'une estimation. Les droits de coupe seront facturés après un mesurage officiel.

#### CONDITIONS

Le titulaire du permis ainsi que l'exécutant doivent respecter la *Loi sur les forêts*, le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)* du ministère des Ressources naturelles ainsi que les règlements de la MRC. Il doit aussi respecter les limites de l'emprise du chemin telle qu'illustrée sur la carte annexée au présent permis.

#### SIGNATURE

 _____ Nathalie Audet, coord. à l'aménagement	6 mars 2013 _____ Date
--	------------------------------



**BAIL DE LA  
RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Saint-Bruno

Hébertville-Station

Coupe de bois sur TPI  
pour la construction  
d'un tronçon de chemin  
(superficie d'env. 1,4 hectare)

4 467 181

4 467 182

4 467 183

4 467 184

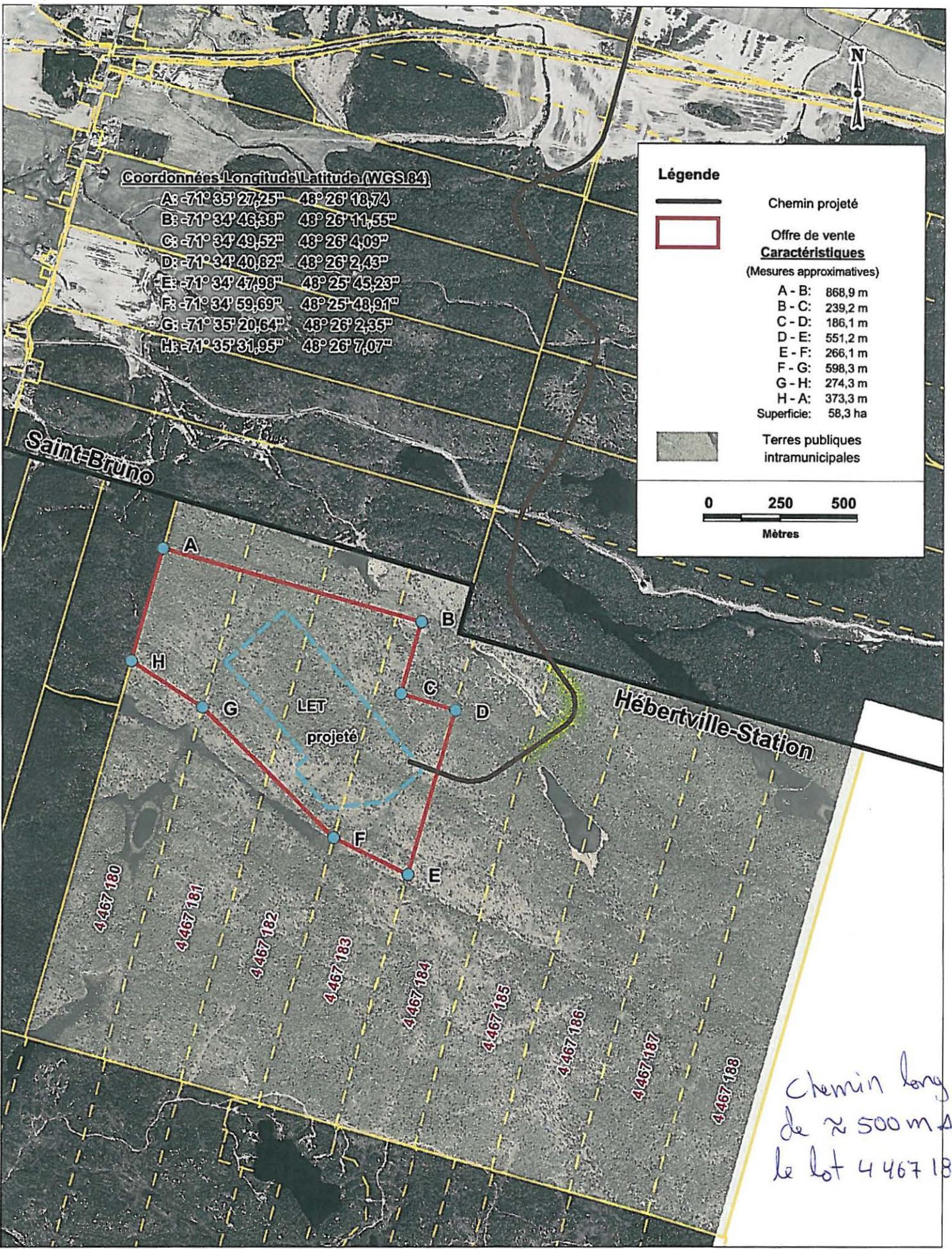
4 467 185

4 467 186

4 467 187

Échelle = 1 : 10 000





**Coordonnées Longitude/Latitude (WGS.84)**

A: -71° 35' 27,25" 48° 26' 18,74"  
 B: -71° 34' 46,38" 48° 26' 11,55"  
 C: -71° 34' 49,52" 48° 26' 4,09"  
 D: -71° 34' 40,82" 48° 26' 2,43"  
 E: -71° 34' 47,98" 48° 25' 45,23"  
 F: -71° 34' 59,69" 48° 25' 48,91"  
 G: -71° 35' 20,64" 48° 26' 2,35"  
 H: -71° 35' 31,95" 48° 26' 7,07"

**Légende**

-  Chemin projeté
-  Offre de vente
- Caractéristiques**  
(Mesures approximatives)
- A - B: 868,9 m
- B - C: 239,2 m
- C - D: 186,1 m
- D - E: 551,2 m
- E - F: 266,1 m
- F - G: 598,3 m
- G - H: 274,3 m
- H - A: 373,3 m
- Superficie: 58,3 ha
-  Terres publiques intramunicipales



*Chemin long  
de ≈ 500 m sur  
le lot 4467185.*

© 2007 PG GOVERN INC. - REPRODUCTION INTERDITE

DATE	RÉFÉRENCE	NUMÉRO DE LA FACTURE	MONTANT	DÉDUCTION	MONTANT PAYÉ
	Demande d'utilisation du territoire - TPI pour le chemin				29.89
REFERENCE :	3621 NO :	MRCL50			
MRC DE LAC-ST-JEAN-EST	FOURNISSEUR	DATE	TOTAL FACTURES	TOTAL DÉDUCTIONS	TOTAL PAYÉ
		26-02-2013	.00	.00	29.89

DÉTACHER AVANT D'ENCAISSER

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN

003621

3621



625, RUE BERGERON OUEST  
ALMA (QUÉBEC) G8B 1V3

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ALMA  
600, RUE COLLARD OUEST, C.P. 367  
ALMA (QUÉBEC) G8B 5V8

DATE 2 6 0 2 2 0 1 3  
J J M M A A A A

PAYEZ

\*\*\*\*\*VINGT-NEUF DOLLARS ET 89 CENTS

\$

\*\*\*\*\*29.89

À L'ORDRE DE

MRC DE LAC-ST-JEAN-EST  
625, rue Bergeron Ouest  
Alma QC G8B 1V3

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DU LAC-SAINT-JEAN

PAR

PAR

⑈003621⑈ ⑆70014815⑆

0538504⑈